



30170 CROS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE CROS

30170

Séance du 29 avril 2024

Numéro de délibération 26/2024

L'an 2024

et le 29 avril

à 18 heures

Date de convocation : 22 Avril 2024

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Frank DUBIEZ, 1^{er} Adjoint

Présents :

MMES Cazes M., Bouvet E., Deshons C., Majourel F.,

MM. Dubiez F., Grousset C., Malcoste E., Vieillard Baron A.

Absents : Princé M.A. ; Clavel C ; Barrat M.

Procurations : Princé M.A. à Deshons Céline ; Barrat M. à Bouvet E

A été nommé secrétaire : Majourel Fabienne

Objet de la Délibération

ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE EN URGENCE

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle que depuis quelques années l'établissement d'un budget affecté au CCAS a été supprimé.

Que par ailleurs, il a été repris en 2019 sur le budget principal une ligne budgétaire spécifique pour l'attribution éventuelle d'aides d'urgences.

Mme Céline DESHONS qui à délégation pour exercer les attributions dans le domaine de l'Action Sociale et Familiale, explique la situation actuelle d'une administrée de la commune,

Suite à cette intervention, le devis d'une entreprise de nettoyage CEVENNES NETTOYAGE d'un montant de 2050.00 € TTC est présenté au Conseil Municipal.

Le 1^{er} Adjoint demande au Conseil Municipal de valider ce devis et le principe que des secours d'urgence puissent être attribués sur simple décision du Maire ou de l'Adjoint jusqu'à hauteur des montants inscrits aux compte :

65133 « Secours d'urgence »

65134 « Aides »

65138 « Autre Secours » au budget de l'année en cours.

M. le 1^{er} Adjoint demande donc au Conseil Municipal d'approuver que les attributions des « secours d'urgence », « Aide », « Autre secours » se fassent sur décision du maire ou de l'adjoint dans la limite de la dotation budgétaire prévue au budget en cours.

Ayant entendu l'exposé de l'adjoint, et après en avoir délibéré :

A L'UNANIMITÉ des membres présents, et représentés

APPROUVE

la demande de M. le 1^{er} Adjoint que les attributions des « secours d'urgence », « Aide », « Autre secours » se fassent sur leurs décisions dans la limite de la dotation budgétaire prévue au budget de l'année en cours, et le devis de 2050.00€ de l'entreprise de nettoyage CEVENNES NETTOYAGE.

Fait et délibéré

Les jours mois et an susdits

Le 1^{er} Adjoint, F. DUBIEZ



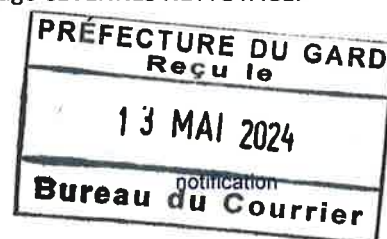
**L'Adjoint
faisant fonction**

Publication

Acte rendu exécutoire après

dépôt en S/Préfecture le

du



du